



Appel d'Offres de Service 2023-ATE-EDC/002

**Éducation Development Center, Inc.
(Ci-après désigné "EDC")**

**Appel d'offres pour la
fourniture des services de sécurité statique A KINDU**

Date d'émission : 02 février 2023

EDC est une organisation internationale à but non lucratif qui met en œuvre des programmes d'éducation, de santé et de développement économique dans le monde entier. Notre travail inclut de la recherche, de la formation, du matériel et des stratégies pédagogiques, avec des activités allant de projets d'amorçage à des initiatives à grande échelle. EDC jouit d'une réputation internationale pour son excellence dans la gestion de programme, dans la gestion financière et pour l'impact de son travail.

L'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) a contracté EDC pour mettre en œuvre le projet USAID Apprendre Tous Ensemble ! (ATE). EDC travaille en étroite collaboration avec le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, en particulier le Ministère de l'Éducation Nationale et le Ministère des Affaires Sociales.

Le projet Apprendre Tous Ensemble! (ATE) s'appuie sur l'expérience antérieure de l'USAID/RDC pour soutenir l'amélioration des résultats en matière de lecture, d'alphabétisation et d'apprentissage social et émotionnel (ASE) afin de s'assurer que les enfants âgés de 6 à 9 ans dans certaines zones marginalisées et mal desservies de l'Équateur, du Maniema, du Tanganyika et de Kinshasa acquièrent des compétences fondamentales en matière d'alphabétisation et d'apprentissage social et émotionnel leur permettant d'accéder à l'école formelle au niveau de la première année ou de la deuxième année primaire. Le projet USAID ATE est un consortium de trois partenaires internationaux, dont EDC assure le lead, IRC et Alfalit.

1. Objet et éligibilité

1.1 Objet

Cet appel d'offres vise à inviter les futurs offrants à soumettre une proposition visant à fournir des **services de sécurité statique** en RDC dans la ville Province de **MANIEMA**. Les soumissionnaires doivent prouver qu'ils ont une capacité suffisante au moment de la proposition de fournir des services au bureau du projet USAID/RDC ATE situés à :

- **KINDU** : n°63 BIS, avenue du 04 janvier, Quartier KASUKU, Commune de KASUKU, ville de Kindu Province de MANIEMA, RDC.

1.2 Éligibilité

Le code géographique autorisé pour cette acquisition est **937**. Le code 937 correspond aux États-Unis, à la RDC et aux pays en développement autres que les pays en développement avancés, à l'exclusion de tout pays qui est une source interdite.

Cette offre d'approvisionnement est ouverte seulement aux organisations incorporées ou organisées légalement selon les lois de tout pays non sanctionné par le Gouvernement Américain. Les offres d'organisations incorporées ou organisées légalement sous les lois de pays sanctionnés par les États-Unis ne seront pas examinées.

2. Informations Générales

2.1 Document original de l'appel d'offres

EDC doit conserver l'Appel d'offres et tous les termes et conditions, documents et autres pièces jointes liés à celle-ci, sous leur forme originale dans une archive. Toute modification de ceux-ci, lors de la proposition du Soumissionnaire ou dans le contrat qui s'ensuit, est un motif de disqualification immédiate.

2.2 Dispositions de l'appel d'offres

1. Toutes les informations fournies par EDC dans cet appel d'offres sont données en bonne foi. EDC ne certifie pas que tout article ne comporte pas d'erreur. EDC n'est pas responsable pour tout usage des informations ou pour toute revendication en découlant.
2. Cet appel d'offres n'engage en aucun cas EDC à payer tout coût encouru par le Soumissionnaire dans le cadre de la soumission d'une proposition. Il s'agit de la responsabilité du Soumissionnaire.
3. Tous les documents soumis en réponse à cet appel d'offres deviennent la propriété d'EDC dès leur délivrance à EDC.
4. Des documents supplémentaires peuvent être requis avant la sélection.
5. Le présent marché est hors TVA et sans douane, conformément aux accords de l'USAID avec le Gouvernement de la RDC.
6. En cas de différence entre les versions anglaise et française de la présente demande de prix, la version anglaise aura préséance.

2.3 Calendrier

Le calendrier suivant s'applique à cet appel d'offres mais peut changer selon les besoins d'EDC ou des circonstances imprévues. Les changements dans ce planning seront annoncés comme modifications formelles de l'appel d'offres.

LIGNE	HEURE	DATE	Programme
A	16H00 heure de Kinshasa (10h00 heure de Washington aux États Unis)	06 février 2023	Date limite de soumission des questions à EDC/ATE (les questions doivent être envoyées par email à Acquisitionsflier@edc.org Veillez nous contacter pour organiser une visite de site afin que vous ne puissiez évaluer les besoins du site.
B	16H00 heure de Kinshasa (10h00 heure de Washington aux États Unis)	09 février 2023	Date estimée d'envoi des réponses d'EDC
C	16H00 heure de Kinshasa (10h00 heure de Washington aux États Unis)	17 février 2023	Date limite pour la soumission des offres par email à acquisitionsflier@edc.org

2.4 Inspection et acceptation

Sous tout contrat accordé en réponse à cet appel d'offres, EDC peut inspecter et tester les livrables pour déterminer si ceux-ci sont conformes aux termes du contrat et à ses pièces jointes. Sauf consenti autrement par écrit par EDC. EDC a le droit d'inspecter la conformité des avant paiement ou acceptation des services, en conformité avec la partie 2-513(1) de l'UCC. Le paiement pour les services sécuritaires fait avant l'inspection de conformité ne constitue pas une acceptation de ceux-ci ni n'annule le droit d'EDC de les inspecter ou tout remède d'EDC, en avec la Partie 2-512(2) de l'UCC. Les rejetés ou les dépassant la quantité commandée peuvent être renvoyés au Soumissionnaire sélectionné, à ses frais.

3. Soumission et sélection des offres

3.1 Compréhension de l'appel d'offres par le Soumissionnaire

En répondant à cet appel d'offres, le soumissionnaire comprend parfaitement l'appel d'offres dans sa totalité et en détail, ce qui inclut d'effectuer tout appel d'offres nécessaire à EDC pour acquérir cette compréhension. Les questions de clarification doivent être soumises par les Soumissionnaires potentiels – par écrit – avant la date et l'heure désignées dans la Ligne A du tableau au point 2.3. Les réponses seront adressées directement par écrit au soumissionnaire ayant demandé. EDC se réserve le droit de disqualifier, à sa seule discrétion, tout Soumissionnaire soumettant une offre ne répondant pas à ces dispositions ou démontrant un manque de compréhension. Ce droit s'étend à l'annulation du contrat si un contrat a été signé. Une telle disqualification et/ou annulation se fera sans coût ou responsabilité quelconque pour EDC.

3.2 Communication

Les communications orales ne sont pas acceptées sauf confirmé formellement par écrit au préposé de l'EDC en charge de la gestion du processus d'appel d'offres. Les communications verbales n'auront en aucun cas préséance sur les communications écrites.

Les questions et requêtes des Soumissionnaires liés à cet appel d'offres doivent être adressées par écrit en anglais ou en français avant la date et l'heure désignés à la **Ligne A** du tableau au point 2.3, à :

Éducation Development Center, Inc.

À l'attention de : **Équipe ATE**

E-mail : acquisitionsflier@edc.org

Pour que les questions et/ou requêtes soient traitées, le Soumissionnaire doit mettre le libellé suivant comme objet de l'email : « *Questions concernant l'appel d'offres pour la fourniture des services de sécurité statique à KINDU-USAID/RDC-ATE.* »

3.3 Soumission d'offre

Tous les devis doivent inclure une lettre fournie sur du papier en-tête de l'Entreprise ou du papier à lettre et être signé par l'agent autorisé du Soumissionnaire. Il n'est pas acceptable de ne fournir que le nom dactylographié du représentant du Soumissionnaire. Les devis soumis sans signature ne seront pas examinés.

L'agent autorisé du Soumissionnaire qui signe la lettre doit également signer tous les autres composants du devis qui requièrent une signature.

L'offre doit être adressée à :
Éducation Development Center, Inc.
À l'attention de : **Équipe ATE**
E-mail : acquisitionsflier@edc.org

Il est de la responsabilité du Soumissionnaire de s'assurer que le devis est livré à EDC à la date limite indiquée dans cet appel d'offres.

Tous les devis doivent être reçus par EDC avant la date et l'heure désignée à la **Ligne C** du tableau au point 2.3.

3.4 Critères d'évaluation d'Éligibilité des Cotations

3.4.1 Devis complets

Les Soumissionnaires doivent soumettre tous les documents requis par cet appel d'offres, dont ses annexes, de sorte à ce que leur offre soit complète. Voir l'**Annexe C** pour une liste des éléments à y inclure. Avant d'évaluer les offres, EDC déterminera lesquelles incluent les documents requis pour que l'offre soit considérée complète. Veuillez noter que bien qu'EDC déterminera certaines offres comme complètes, cette détermination ne signifie pas qu'une attribution sera effectuée à un ou plusieurs Soumissionnaires avec des offres complètes. Seules les offres complètes seront évaluées et examinées.

3.4.2 Respect des spécifications et exigences techniques

Des Soumissionnaires peuvent être disqualifiés si les offres ne respectent pas la Partie 4, *Spécifications et exigences techniques*.

3.4.3 Performances passées

Les Soumissionnaires peuvent être disqualifiés si une vérification des performances passées ne montre pas que le Soumissionnaire n'a pas pu livrer des marchandises ou services similaires de manière satisfaisante..

3.5 Critères d'évaluation

EDC évaluera toutes les offres éligibles sur la base du prix et la qualité.

3.6 Sélection

EDC peut accorder un ou plusieurs contrats résultants du présent appel d'offres au Soumissionnaire ou aux Soumissionnaires dont l'offre ou les offres proposent la meilleure valeur. EDC peut aussi (a) rejeter toute offre ou toutes les offres, (b) accepter une autre offre que la moins chère, ou (c) accepter plus d'une offre. EDC, à sa seule discrétion, peut ignorer des éléments informels et des irrégularités mineures dans les offres reçues.

EDC peut accorder un contrat sans discussions avec les Soumissionnaires. Les Soumissionnaires sont donc vivement encouragés à soumettre leur meilleure offre dans leur soumission initiale. EDC se réserve le droit de mener des discussions, qui peuvent résulter en des révisions d'offres, avec un ou plusieurs Soumissionnaires si EDC détermine, à sa seule discrétion, que des discussions sont nécessaires. Ces discussions peuvent inclure des présentations orales fournies par le Soumissionnaire.

4. Spécifications techniques & exigences

4.1 Cahier des Charges des Produits

Toutes les spécifications de la Partie 4.1 doivent être remplies. Préférence sera donnée aux fournisseurs qui offrent des services répondant à nos spécifications. Les Soumissionnaires doivent également préciser s'ils offrent un service après-vente et quel en sera le coût. Préférence sera donnée aux fournisseurs qui offrent ce service.

4.1.1 Sécurité statique

Les Offrants doivent satisfaire aux exigences minimales suivantes:

Exigences minimales	Checklist
<i>DISPOSITIONS GÉNÉRALES</i>	
L'Offrant doit être une Société/Entreprise enregistrée au registre de commerce (RCCM) de la République Démocratique du Congo et avoir une identification nationale et doit fournir la preuve de son enregistrement.	<input type="checkbox"/>
L'Offrant doit avoir une attestation de situation fiscale valide ou d'acquiescement de l'impôt délivrés par le Gouvernement de la RDC.	<input type="checkbox"/>
Doit être un prestataire de services de sécurité inscrit en RDC	<input type="checkbox"/>
<i>CAPACITÉ ORGANISATIONELLE</i>	
Les services de l'offrant doivent s'étendre à KINDU	<input type="checkbox"/>
Doit être en mesure d'assurer la permanence de service de sécurité dans nos bureau à KINDU	<input type="checkbox"/>
Doit avoir un personnel formé aux protocoles de sécurité	<input type="checkbox"/>
<i>PRESTATION DE SERVICE</i>	
Doit être capable de fournir les services susmentionnés pendant 365 jours par année, sept jours par semaine et 24 heures par jour.	<input type="checkbox"/>

Les Offrants qui ne rempliront pas les exigences minimales susmentionnées ne seront pas considérés comme éligibles au financement potentiel et par conséquent, les propositions émanant de ces organisations ne feront l'objet d'aucune évaluation ultérieure. Les propositions des organisations ayant rempli les conditions minimales seront évaluées suivant les critères énumérés ci-dessous.

4.1.2 Critères d'évaluation

Cette DAO vise à identifier les organisations qui ont l'intérêt, la capacité et le potentiel financier pour prester les services identifiés dans le Section 4. EDC évaluera les propositions conformément à cette section et prétend attribuer le marché à l'Offrant dont la proposition est la plus rentable à EDC. La proposition « La plus rentable » renvoie à celle qui propose les solutions les plus avantageuses pour EDC compte tenu des facteurs techniques, de coûts et bien d'autres.

Les informations techniques soumises seront notées par un comité d'évaluation technique suivant les critères ci-dessous.

Critères d'évaluation technique:

Critères	Description	Points Maximum
Techniques	<p>L'approche technique comprend les éléments et documents suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compréhension avérée de la sécurité en RDC • Capacité éprouvée à fournir des services mobiles de sécurité • Des procédures de sécurité dans des lieux présentant des risques modérés et élevés. • Des outils de communication des informations en matière de sécurité, • Faire preuve des capacités à réagir promptement aux menaces du bureau au moindre appels 	40
Gestion	<p>Le plan de gestion comprend les éléments et documents suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion globale et plan d'établissement de rapports • Recrutement, formation et suivi du personnel • Discipline et normes de rendement du personnel • Liaison avec la clientèle • Mécanismes de suivi et de contrôle de qualité • Outils et mécanisme de communication, • Mise à la disposition de EDC d'un staff de garde intègre 	20
Personnel	<p>Le personnel qui sont proposés pour les postes doivent satisfaire aux critères clés identifiés dans la DAO. En plus, le plan général de gestion du personnel qui doit indiquer le processus et les procédures de recrutement et les programmes de formation suivant les postes et les responsabilités, sera également examiné. Il est recommandé d'inclure les CVs des superviseurs et, si possible, des gardiens aussi.</p> <p>EDC souhaite que dans l'équipe de gardien , qu'il y ait des femmes pour garantir ainsi l'équilibre genre.</p>	20
Rendements passés/ marchés similaires	<p>Les rendements passés/ marchés similaires des offrants seront évaluées en ce qui concerne:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les rendements démontrés et les informations sur les personnes-ressources au cours des cinq (5) dernières années. • L'expérience avec les ONGs internationales • L'expérience avec les Ambassades étrangères et les organismes des Nations Unies. 	20
Total		100

Les propositions de coûts seront évaluées mais ne seront pas notées. L'évaluation des coûts inclura la détermination du caractère réaliste, exhaustif et raisonnable des coûts. Le caractère réaliste des coûts renvoie à la capacité de l'Offrant à prévoir des coûts réalistes par rapport au travail à effectuer; qui reflète une bonne compréhension des exigences et qui sont compatibles avec la capacité technique de l'Offrant. Le critère technique et le coût seront évalués l'un par rapport à l'autre tel que décrit dans les présentes. Le critère technique prime considérablement sur le coût.

4.2 Spécifications

Toutes les exigences énumérées dans la Section 4.1 doivent être remplies.

Le projet a besoin de:

- **Deux (02) gardes aux bureaux de Kindu dépendant la nuit, et un (01) pendant le jours.**

Quarts de travail

- Quart 1 (de 7 h30 à 17 h30) - 1 garde.
- Quart 2 (de 17h30 h à 7h30) - Deux (2) gardiens
- Quart 3 1 gardien reserve couvre les jours des repos des autres gardiens

Soit un total de 08 gardes est requis (04 gardes pour Kalemie et 04 gardes pour Manono)

Le personnel travaillera par quarts de huit (8) heures, assurant une couverture de 24 heures chaque jour. Il est préférable qu'il y ait au moins une (1) femme agent de sécurité pour le bureau pour effectuer des fouilles, pendant les heures normales de bureau. La société de gardiennage fournira des détails concernant la supervision des services de gardiennage, le matériel utilisé, les visites imprévues du site pendant chaque quart de travail pour assurer le contrôle de qualité.

4.3 Critères de sélection des gardes

- **Âge recommandé :** les gardiens doivent être âgés de 25 à 45 ans. Les superviseurs des gardiens doivent être âgés d'au moins 30 ans.
- **Éducation :**
 - Gardiens : Diplome d'Etat avec connaissance du Français .
 - Superviseurs : Diplome d'étude supérieur ,au minimum diplome de Graduat avec maîtrise de la langue française .
- **Normes d'aptitude physique :**
 - Vue : 30/30 (avec ou sans lunettes)
 - Ouïe : sans appareil auditif
 - Aucune incapacité physique pouvant entraver les exigences professionnelles
 - Poids proportionnel à la taille
- **Expérience**
 - Un minimum de 5 ans d'expérience avec des compétences avérées en matière de formation et une expérience de travail/déploiement avec des organisations réputées ; ONGI ou agences des Nations Unies de préférence.
- **Formation :**
 - Les gardes doivent être formés à la formation de base de la force de garde, au contrôle et à la fouille des accès (piétons et véhicules), à la formation de base à la lutte contre les incendies, à la connaissance des situations et des menaces, à la dissuasion visible, à la patrouille des locaux, à la tenue de registres, à la vérification de la sécurité physique, aux incidents et à la réponse aux urgences (de préférence, y compris le secourisme et la RCP).

- **Connaissances, compétences, qualifications et autres exigences requises pour les gardes affectés :**
 - Tout le personnel doit être formé de manière appropriée pour son rôle spécifique.
 - Pouvoir lire et écrire confortablement et entretenir les équipements de sécurité.
 - Tous les gardes doivent toujours être proprement vêtus d'un uniforme approprié et disposer d'une lampe de poche fonctionnelle, d'une radio et d'un téléphone cellulaire avec minutes pour les communications d'urgence.
- **Caractère**
 - Les gardes s'abstiennent de toute activité incompatible avec l'exercice professionnel et scrupuleux de leurs fonctions.
 - Les gardes s'abstiendront de divulguer ou d'utiliser à leur avantage personnel ou à celui d'un tiers toute information ou tout document dont ils auront eu connaissance dans l'exercice de leurs fonctions.
 - Extrait du casier judiciaire ou du casier judiciaire de la police.
 - Si le candidat est un ex-membre de l'armée, un ex-combattant ou un ex-membre d'un autre organisme chargé de l'application de la loi, une lettre officielle/preuve de décharge honoraire.

4.4 Heures de couverture

Bureau ATE-EDC aux adresses suivantes :

- **KINDU** : n°63 Bis, avenue du 04 janvier, Quartier Kasuku, Commune de Kasuku, Ville de Kindu, Province de MANIEMA, RDC.

Heures normales de travail

- Chaque garde statique travaillera en équipe de 10 heures
- Les gardes travaillent en 3 équipes, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 :
 - Équipe 1 - de 07h30 à 17h30
 - Équipe 2 - de 17h30h à 7h30
- Les gardes de chaque équipe arriveront 15 minutes avant le début de l'équipe.
- Les gardiens ont au moins un jour de congé par semaine (ou 4 jours de congé par mois).
- Les quarts de travail des gardiens feront l'objet d'une rotation régulière, déterminée par la direction de la sécurité d'EDC et par la société choisie
- Les gardes bénéficient d'une pause d'au moins 12 heures entre deux quarts de travail.

4.5 Équipements et Autres services

4.5.1 Protocoles COVID-19

La société de sécurité détaillera les protocoles COVID-19 qui seront appliqués lors de la prestation de services de gardiennage. Veuillez fournir des informations sur la formation de l'ensemble du personnel de garde et sur la fourniture d'EPI ou d'autres fournitures utilisées pour atténuer la transmission du COVID-19.

4.5.2 Communication

Il est demandé à la société de sécurité de s'assurer que les gardes disposent d'un téléphone portable avec des minutes disponibles pour les communications d'urgence.

4.5.3 Système de surveillance des gardes

La société de sécurité surveille et enregistre régulièrement les données sur tous les gardes et prépare un rapport de surveillance mensuel sur la performance des gardes à chaque poste. Ces rapports seront partagés avec EDC sur une base trimestrielle.

4.5.4 Documents

Après l'attribution du contrat, le soumissionnaire sélectionné fournit des dossiers complets sur chaque garde qui devra contenir les documents suivants :

- Diplomes, certificat d'études et certificat d'expérience
- 2 photographies
- Confirmation de l'aptitude physique des gardes par l'offrant

4.5.5 Uniforme et autre équipement requis

La société de sécurité fournira des uniformes, comprenant une chemise, un pantalon, des chaussettes, des chaussures et une ceinture, une lampe de poche, une radio, un téléphone cellulaire, des minutes de temps d'antenne, un sifflet en état de marche et d'autres outils essentiels requis pour le poste. Les spécifications de ce kit seront documentées et signées par un représentant de l'organisme employeur. La société de sécurité assurera la fourniture d'un uniforme aux gardes et au superviseur et veillera également à ce que l'uniforme et les articles de la trousse connexe soient bien rangés et en bon état.

La société de sécurité fournit un équipement supplémentaire nécessaire à l'exécution des tâches (miroirs à main et/ou détecteurs de métaux pour le contrôle des véhicules ou des visiteurs, selon les besoins).

4.5.6 Équipement

L'offrant doit fournir à chaque équipe au moins les équipements suivants : sifflets, radio VHF, lampes torches, détecteurs de métaux ou magnétomètre, tonfa. Il doit fournir également de moyens roulants pour la conduite des contrôles et l'acheminement de l'équipe d'intervention en cas de besoin.

4.5.7 Rendement des gardes

Les gardes doivent être vigilants et attentifs et faire preuve de professionnalisme au lieu de travail. Ils doivent signaler toutes les irrégularités au superviseur de garde. Chaque garde est responsable d'assurer que les postes ne soient jamais sans surveillance. Un garde ne doit pas travailler au-delà de ses heures réglementaires conformément au contrat.

4.5.8 Formation

L'offrant doit organiser des formations de remise à niveau pour tous les gardes de sécurité, les superviseurs et les agents de sécurité mobile. De préférence, chaque garde doit recevoir des formations hors-site organisées par la firme de sécurité au moins deux fois par an et des exercices de perfectionnement chaque semaine au poste de travail. Les copies des fiches de participation auxdites formations seront transmises à EDC chaque trimestre.

4.5.9 Force d'intervention rapide

L'offrant doit fournir toutes les informations sur les capacités de sa Force d'Intervention Rapide (FIR) ainsi que le nombre d'agent de la FIR travaillant toute la journée, les moyens

de déplacement et de communication, le nombre de personnes faisant partie de la FIR et le temps moyen d'intervention.

4.6 Calendrier de livraison et lieu

La proposition doit s'appuyer sur le calendrier de livraison suivant et compte tenu du lieu de livraison indiqué ci-dessous.

Éléments livrables	Calendrier de livraison	Lieu
Tous les éléments et les quantités de la section 4.1.1	Les services de sécurité seront assurés à KINDU et la facture soumise mensuellement à EDC/ATE pour le paiement.	Au bureau du Projet ATE à : • KINDU : n°63 Bis, avenue du 04 janvier, Quartier Kasuku, Commune de Kasuku, Ville de Kindu, Province de MANIEMA, RDC. e-mail : acquisitionsflier@edc.org avec copie à jmushitu@edc.org

5. Exigences relatives aux propositions

Les propositions doivent être présentées en français.

5.1 Exigences techniques relatives aux propositions

Toutes les propositions en réponse à cette DAO doivent inclure les éléments suivants:

1. Une proposition technique détaillée des services et produits fournis à EDC dont un texte explicatif pour justifier comment les choix proposés vont répondre aux attentes d'EDC décrits dans la Section 4 et toutes les informations techniques.
2. Un devis détaillé conformément à la Section 5.2
3. Formulaire d'information et de certification de l'organisation - Annexe A, complété, daté et signé.
4. Documents d'enregistrement/preuve d'enregistrement au registre du commerce et en tant que fournisseur enregistré de services de sécurité en RDC auprès du Ministère de l'Intérieur
5. Attestation INPS ou équivalent
6. Certificat/preuve de solvabilité ou certificat fiscal en vigueur
7. Carte d'identité fiscale ou équivalent
8. Une liste du personnel qualifié et le personnel technique incluse dans la proposition de l'Offrant, y inclus les détails de leurs expériences pertinentes et des missions pertinentes au cours des trois dernières années.
9. Une description d'une mission similaire accomplie par l'Offrant.

5.2 Exigences relatives à la propositions de prix

Tous les Offrants doivent soumettre une ventilation des dépenses relatives à l'exécution des tâches prévues dans la DDP. En réponse à cette DPP, EDC prévoit attribuer un marché à prix ferme et définitif. Si l'Offrant est un organisme des États-Unis d'Amérique, la proposition des prix doit être

en dollar américain. Si l'Offrant n'est pas un organisme des États-Unis d'Amérique, la proposition des prix doit être en dollar américain. Tous les Offrants doivent fournir une garantie de prix stipulant que les prix de leurs propositions seront les mêmes pendant au moins **90 jours**.

10. Type de contrat et paiement

Un ou plusieurs contrats à prix fixe peuvent être attribués suite à cet appel d'offres. Le calendrier de paiements de tout contrat en résultant est prévu comme suit :

Livrable	Montant du paiement
A l'exécution de la tâche de chaque mois : fourniture de services convenue Service de sécurité	Le paiement sera effectué à 100% après l'exécution du service et sur présentation de la facture.

Les paiements seront effectués dans les trente (30) jours suivant l'approbation de chaque facture mensuelle. EDC se réserve le droit de suspendre le paiement total ou partiel si l'offrant sélectionné omet de soumettre les travaux, rapports ou factures demandés, dans les délais impartis ou s'il soumet des travaux ou des rapports qui ne lui conviennent pas.

EDC se réserve le droit, à sa seule discrétion, de modifier le planning de paiement avant l'attribution d'un contrat.

6.2 Termes du contrat

Les termes et conditions contractuels prévus pour tout contrat résultant sont fournis à l'**Annexe F**. EDC se réserve le droit, à sa seule discrétion, de réviser les conditions du contrat avant l'émission d'un contrat.

7. Informations organisationnelles et formulaire de certification

Pour que leur offre soit examinée, les Soumissionnaires doivent remplir et soumettre le formulaire d'informations organisationnelles et de certification, inclut en **Annexe A** à cet appel d'offres, et envoyer toute les pièces jointes qu'il requière.

Annexe A – Certification de l'Organisation

Le Soumissionnaire doit s'assurer que cette certification est dûment complétée et exécutée correctement par un agent autorisé de la société du Soumissionnaire ;

A1. Informations organisationnelles

Nom légal complet de la société du Soumissionnaire : _____

Année d'établissement : _____

Coordonnées liées au devis :

- (a) Nom complet et titre de la personne : _____
- (b) Adresse complète du bureau : _____
- (c) Numéro de téléphone : _____
- (d) Numéro de fax : _____
- (e) Adresse email : _____

Numéro Dun & Bradstreet du Soumissionnaire ¹: _____

Le Soumissionnaire, en cochant la ou les case(s) appropriée(s), certifie que ;

- Le Soumissionnaire est une **entité non américaine** et opère en tant que :
- corporation incorporée sous les lois de _____ (pays),
 - un individu,
 - un partenariat,
 - une organisation non gouvernementale à but non lucratif,
 - un institution d'enseignement non gouvernementale,
 - une organisation gouvernementale,
 - une organisation internationale, ou
 - une jointe venture.
- Le Soumissionnaire est une **entité américaine** et opère en :
1. opère en tant que :
- il opère en tant que [] une corporation incorporée sous les lois de l'État de _____ (État),
 - un individu,
 - un partenariat,
 - une organisation non gouvernementale à but non lucratif,
 - un état ou une organisation gouvernementale locale,
 - un collège ou une université privée,
 - un collège ou une université publique,

¹ Les Soumissionnaires disposant actuellement d'un numéro Dun & Bradstreet doivent fournir cette information. Les soumissionnaires non-inscrits chez Dun & Bradstreet peuvent le faire au <http://fedgov.dnb.com/webform>. Cette inscription est sans frais. Un numéro Dun & Bradstreet Number n'est pas requis pour soumettre un devis, mais peut l'être pour l'attribution d'un contrat. Le fait qu'un Soumissionnaire dispose ou non d'un numéro Dun & Bradstreet n'affectera pas l'évaluation de son offre.

- une organisation internationale, ou
 une jointe venture.

2. son statut* est (cochez tout ce qui s'applique ; les codes NAICS de cet appel d'offres sont 441110, 441210 et 441221) :

- Petite Entreprise (PE) (Auto-Certification)²
 Petite Entreprise Défavorisée (PED) (Auto – Certification)
 Zone HUB Petite Entreprise (Auto-Certification n'est pas disponible),
Certification émise par _____
 Petite Entreprise appartenant à une femme (PEAF) (Auto – Certification)
 Petite Entreprise Appartenant à un Ancien Combattant (PEAAC) (Auto – Certification)
 Petite Entreprise appartenant à un Ancien Combattant Invalide (PEAACI) (Auto – Certification)
 Grande Entreprise (GE)
 Autre certification, certification : _____

En plus de ce qui est mentionné ci-dessus, le Soumissionnaire se conforme au Tableau des Tailles standards de l'Administration des Petites Entreprises. (Voir www.sba.gov pour plus d'informations.)

A2. Références

Noms, adresses mail, numéros de téléphone et personnes à contacter dans les trois organisations (de préférence en RDC) auxquelles le Soumissionnaire à fournit les services similaires **au cours des 24 derniers mois**, que EDC peut appeler pour références, et une description du type de matériels fournis à chaque organisation. **Il faut inclure des copies des 2 contrats/bons de commandes valides qui serviront de preuve des marchés similaires passés, qui ressemblent à celui-ci en termes de type d'acquisition (sécurité statique) en valeur/montant (rapport qualité/prix), et pour lesquels les références ont été fourni en bas.** Il est recommandé que le Soumissionnaire alerte les contacts que leurs noms ont été soumis et qu'ils sont autorisés à fournir des informations de performances, au cas où EDC en a besoin.

Référence N°1 :

Nom de l'organisation : _____
Personne de contact : _____
Adresse email : _____
Numéro de téléphone : _____
Type de fournis : _____
Valeur des fournis : _____
Mois et année de fourniture des : _____

² Veuillez vous reporter à l'annexe B pour les définitions standard de "petite entreprise", "petite entreprise défavorisée," etc.
Notification : En vertu de 15 U.S.C. 645(d), toute personne donnant de fausses informations sur la taille d'une entreprise sera (1) condamné à une amende, une peine de prison ou les deux, (2) fera l'objet de mesures administratives, et (3) sera inéligible pour des programmes menés en vertu du Small Business Act. Si vous êtes certifié ou membre d'un des groupes qualifiants, veuillez vous inscrire chez Dun & Bradstreet au http://www.dnb.com/us/duns_update/. Cette inscription est sans frais.

Référence N°2 :

Nom de l'organisation : _____
Personne de contact : _____
Adresse email : _____
Numéro de téléphone : _____
Type de fournis : _____
Valeur des fournis : _____
Mois et année de fourniture des : _____

Référence N°3 :

Nom de l'organisation : _____
Personne de contact : _____
Adresse email : _____
Numéro de téléphone : _____
Type de fournis : _____
Valeur des fournis : _____
Mois et année de fourniture des : _____

A3. Incorporation, immatriculation et contentieux

Les documents suivants doivent être inclus dans votre offre.

Documents prouvant l'incorporation légale actuelle du Soumissionnaire dans le pays où il est incorporé :

Joint

Une de l'immatriculation active actuelle du Soumissionnaire au DRC, prouvant qu'il peut opérer légalement au DRC, *si le Soumissionnaire va effectuer toute tâche sous un contrat résultant de cet appel d'offres au DRC.*

Joint

Le Soumissionnaire certifie qu'il n'effectuera aucune tâche sous un contrat résultant de cet appel d'offres au DRC et certifie qu'il peut opérer légalement dans le ou les pays dans lesquels toute tâche sous un contrat résultant de cet appel d'offres au DRC aura lieu.

Des informations sur tout procès, procédure judiciaire ou autre contentieux en cours dans lequel le Soumissionnaire ou toute entité en collaboration sont impliqués, quelle que soit la juridiction où le litige a lieu.

Joint

Le Soumissionnaire certifie ne pas être actuellement implique dans des procès, procédure judiciaire ou autre contentieux.

A4. Personnes clé

Les noms et titres des personnes clé du Soumissionnaire sont :

(a) les agents principaux du corps dirigeant de l'organisation (PDG, vice-PDG, trésorier, secrétaire du conseil d'administration ou des actionnaires) ; _____

(b) l'agent principal de l'organisation et son adjoint (directeur exécutif, directeur adjoint, président, vice-président) ; _____

(c) gestionnaire de programme pour le contrat proposé ; _____

(d) toute autre personne ayant des responsabilités important pour l'administration d'activités ou de ressources financées par les États-Unis quant à la livraison des services proposés. _____

A5. Reconnaissance et accord du contenu de cet appel d'offres

En signant ce formulaire, le Soumissionnaire atteste sa reconnaissance et son accord du contenu de cet appel d'offres et de tous les plannings et termes et conditions l'accompagnant, incluant sans s'y limiter les conditions de paiement de la partie 6.

A6. Respect des lois et règlements applicables

En signant ce formulaire, le Soumissionnaire consent à respecter les lois fédérales américaines applicables, dont celles sur la discrimination positive, E-Verify, l'égalité face à l'emploi, l'usage de participants humains à la recherche, le handicap, l'interdiction du soutien au terrorisme, l'interdiction du trafic humain et des discriminations, et si la valeur du contrat résultant de cet appel d'offres est de 10000 \$ ou plus, de l'Executive Order 13496, Notification des droits des employés sous les lois du travail fédérales, voir 29 CFR Partie 471, Appendice A à la sous-partie A. Le Soumissionnaire certifie par la présente ne pas avoir de taxe d'état ou fédérale impayée. Le Soumissionnaire coopérera avec EDC dans ses efforts de respect de toutes les lois, règlements et termes et conditions d'attribution imposés par EDC au(x) sponsor(s) de ce projet.

A7. Exclusion et suspension

Le signataire certifie de plus que sa société (cocher la case) :

- EST
- N'EST PAS

...actuellement exclue, suspendue ou sur le point d'être exclue de toute entité fédérale des États-Unis. Le signataire consent à informer EDC de tout éventuel changement de son statut jusqu'à ce qu'une attribution ait été effectué en vertu de cet appel d'offres.

A8. Validité de l'offre

Cette offre est soumise en réponse à un appel d'offres d'offre émise par EDC. Le signataire est un agent dûment autorisé et certifié par la présente que :

Nom du Soumissionnaire

Consent à être lié par le contenu de ce devis et consent aux termes, conditions et dispositions de l'Appel d'offres auquel il répond. L'offre doit rester effective pour **une période de 90 jours calendaires** à part de la date d'échéance de l'appel d'offres.

A9. Négociateurs autorisés

Personne[s] autorisée[s] à négocier au nom de cette firme dans le cadre de cette Appel d'offres :

Nom :	_____	Titre :	_____
Signature :	_____	Date :	_____
Nom :	_____	Titre :	_____

Signature : _____ Date : _____

A10. Signature

Signature de l'agent autorisé :

Nom : _____ Titre : _____
Signature : _____ Date : _____

Annexe B — Définitions (Entités américaines uniquement)

Petite Entreprise (PE)

Une petite entreprise, signifie une entreprise y compris ses succursales, qui est indépendamment possédée et opérée, qui n'est pas dominante dans son domaine d'opération, et remplit les critères de l'industrie NAICS (<http://www.census.gov/eos/www/naics>) à laquelle elle appartient. Actuellement, le processus de certification d'une petite entreprise n'est pas requis pour les Contrats Fédéraux. En soumettant une estimation de prix, il faut simplement faire une auto-certification en cochant la case appropriée.

Petite Entreprise Défavorisée (PED)

Une Petite Entreprise Défavorisée (PED) est une petite entreprise qui est au moins à 51 pour cent détenue par un ou plusieurs individus qui sont à la fois socialement et économiquement défavorisés.

La SBA définit les groupes socialement défavorisés comme ceux qui ont été, historiquement, sujets à un préjudice racial ou ethnique ou un préjugé culturel” dans la plus grande culture américaine. Les groupes identifiés comprennent : Les Afro-Américains, Les Américains d'Asie du Pacifique, les Américains Hispaniques, les Américains Natifs (Indiens) et les Américains Asiatiques du Sous – Continent. Les membres des autres groupes peuvent être qualifiés s'ils peuvent démontrer d'une manière satisfaisante qu'ils remplissent les critères établis.

Les individus économiquement défavorisés sont définis comme ceux pour qui les problèmes pour accéder aux opportunités financières les ont empêché d'être compétitifs dans le système d'entreprise libre, contrairement aux personnes dans des affaires similaires qui ne sont pas identifiés comme socialement défavorisés.

Petite entreprise HUBZone - Zone économique historiquement sous-utilisée

Une classification de petite entreprise apparaissant sur la liste Qualified HUB Zones Small Businesses de l'administration américaine des petites entreprises. Pour déterminer si toutefois votre entreprise est située dans une HUB Zone, ou pour faire un appel d'offres en ligne, allez au

site Web de HUBZone de l'Administration de Petites Entreprises
<https://eweb1sp.sba.gov/hubzone/internet/index.cfm>.

Petite entreprise appartenant à une femme (WOSB)

Une petite entreprise appartenant à au moins 51 pour cent et activement dirigée par une ou plusieurs femmes, soit avec la citoyenneté américaine, soit avec le statut de résident étranger. Apprenez davantage sur le Bureau de SBA sur les Femmes possédant des Entreprises à

Petite Entreprise appartenant à un Ancien Combattant (PEAAC)

Une petite entreprise
qui :

- i. Au moins 51% détenue inconditionnellement par un ou plusieurs vétérans (Anciens Combattants) comme définit dans 38 U.S.C. (101 (2) ou, le cas d'une entreprise appartenant au public, au moins 51% des actions de ce qui est détenu inconditionnellement par un ou plusieurs anciens combattants ; et
- ii. La gestion et les opérations quotidiennes des affaires qui sont contrôlées par un ou plusieurs anciens combattants.

Apprenez davantage sur le Bureau de SBA du Développement des Affaires des Anciens Combattants à :

<http://www.sba.gov/aboutsba/sbaprograms/ovbd/index.html>.

Petite Entreprise appartenant à des Anciens Combattants Invalides (PEAACI)

Une petite entreprise
qui est :

- i. Au moins à 51% détenue inconditionnellement par un ou plusieurs anciens combattants invalides, dans le cas d'une entreprise appartenant au public, au moins 51 des actions qui sont détenues sans condition par un ou plusieurs anciens combattants invalides, et ;
- ii. Anciens combattants invalides, ou dans le cas d'un ancien combattant invalide avec un handicap permanent ou sévère, le conjoint ou le pourvoyeur permanent de soin d'un tel ancien combattant.

“Un vétéran invalide de guerre” signifie un ancien combattant, comme défini dans 38 U.S.C. 101 (2), avec un handicap qui est lié au service comme défini dans 38 U.S.C. 101 (16). Apprenez davantage sur le Département Américain des Affaires des Anciens Combattants à :
<http://vabenefits.vba.va.gov/vonapp/main.asp>.

NAICS

Le Système de Classification de l'Industrie Nord – Américaine (NAICS) est le standard utilisé par les agences Fédérales de Statistiques dans la classification des établissements des affaires dans le seul but de collecter, analyser, et

publier les données statistiques relatives à l'économie des affaires des États- Unis. Pour plus d'informations, allez à NAICS à : <http://www.census.gov/eos/www/naics/>.

Annexe B—Checklist de l'appel d'offres

Checklist pour le service de sécurité statiwue -Assurez-vous d'inclure tous les éléments listés dans votre offre

Veillez cocher les cases dans la colonne intitulée «**Soumis**» pour assurer que vous avez tout inclus dans votre soumission.

Éléments à joindre à l'offre Soumis

(Cochez les cases)

1.	Annexe A - Complété et signé. Assurez-vous d'inclure toutes les pièces jointes requises y compris les contrats des marchés similaires passés datant de 24 mois derniers mois ou moins. NOTE: Les documents incomplets de l' annexe A pourraient ne pas être acceptés par EDC et, par conséquent, les soumissions pourraient ne pas être admissibles à un nouvel examen d'EDC.	<input type="checkbox"/>
2.	Annexe B Checklist pour le DAO des services de sécurité statique à inclure dans la demande de prix	<input type="checkbox"/>
3.	Annexe C Spécifications techniques complétés pour les services	<input type="checkbox"/>
4.	Annexe D Modèle de proposition de prix à remplir	<input type="checkbox"/>
5.	Annexe E Modèle de lettre de soumission	<input type="checkbox"/>
5.	Liste des documents administratifs à inclure dans la soumission (voir à la page 11) <ul style="list-style-type: none"> a) Documents d'enregistrement / preuve d'inscription au registre du commerce b) Attestation INSS c) Preuve de solvabilité / Attestation de situation fiscale d) Carte d'identité fiscale ou équivalent e) Une liste du personnel qualifié et le personnel technique incluse dans la proposition de l'Offrant, y inclus les détails de leurs expériences pertinentes et des missions pertinentes au cours des trois dernières années. 	<input type="checkbox"/>

Annexe C— Spécifications techniques complétés pour les services

Veillez renseigner cette fiche :

#	Item	Service proposé
1	<p>Âge préféré : Les gardes doivent être âgés de 25 à 45 ans. Les superviseurs de garde doivent être âgés d'au moins de 30 ans.</p>	
2	<p>Niveau d'étude des Gardes: Diplome d'etat au minimum, : Diplome d'etudes secondaires minimum avec maîtrise du français</p>	
3	<p>Normes de condition physique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vue : 30/30 (Avec ou sans lunettes) • Audition : sans appareil auditif • Aucune incapacité physique pouvant entraver les exigences professionnelles • Poids proportionnel à la taille 	
4	<p>Expérience de la Societe : Un minimum de 5 ans d'expérience avec des compétences de formation éprouvées et une expérience de travail/déploiement avec des organisations réputées ; ONGI ou agences des Nations Unies préférées.</p>	
5	<p>Formation : Les gardes doivent être formés à la formation de base des forces de garde, au contrôle d'accès et à la recherche (piétons et véhicules), à la formation de base aux incendies, à la situation et à la sensibilisation aux menaces, à la dissuasion visible, aux patrouilles dans les locaux, à la tenue de registres, à la vérification de la sécurité physique, aux incidents et aux interventions d'urgence (comprenant de préférence les premiers intervenants et la RCR)</p>	

6	<p>Connaissances, compétences, qualifications et autres exigences requises pour les gardes affectés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tout le personnel doit être formé de manière appropriée pour ses rôles spécifiques. • Pourrait lire et écrire confortablement et entretenir l'équipement de sécurité. • Tous les gardes doivent toujours être soigneusement vêtus d'un uniforme approprié avec une lampe de poche fonctionnelle, une radio et un téléphone portable avec des minutes disponibles pour les communications d'urgence. 	
7	<p>Personnage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les gardiens s'abstiendront de toute activité incompatible avec l'exercice professionnel et scrupuleux de leurs fonctions. Les gardiens s'interdisent de divulguer ou d'utiliser à leur avantage personnel ou à celui d'un tiers, toute information ou document dont ils auraient connaissance dans l'exercice de leurs fonctions. • Certificat de police pour casier judiciaire/acte répréhensible. • Si le demandeur est un ancien membre de l'armée, un ex-combattant et un ancien membre d'un autre organisme chargé de l'application de la loi, une lettre officielle/une preuve de décharge honorifique. 	
8	<p>Equipement et Autres services</p> <p><i>Veillez voir la partie 4.5 pour assurer que vous adressez tous les points cites.</i></p>	
9	<p>Plan de Gestion</p> <p><i>Veillez voir les critères dans la partie Critères d'évaluation technique.</i></p>	
10	<p>Protocoles COVID-19</p> <p>Le service de Sécurité détaillera les protocoles COVID-19 qui seront appliqués lors de la fourniture de services de garde. Veillez fournir des informations sur la formation de tout le personnel de garde et la fourniture d'EPI ou d'autres fournitures utilisées pour atténuer la transmission du COVID-19.</p>	

Annexe D— Modèle de proposition de prix à remplir

# Sites	Item	Nombre de gardes équipés par jour	Cout unitaire (Dollar Americain)	Montant Total (Dollar Americain)
1	Services de sécurité du bureau EDC projet USAID Apprendre Tous Ensemble ! (ATE) situé à KINDU : n°63 Bis, avenue du 04 janvier, Quartier Kasuku, Commune de Kasuku, Ville de Kindu, Province de MANIEMA, RDC..	4	\$	\$
	Total agents	4	\$	\$
	Equipements (Pour 1 site)			
	Sifflets	06		\$
	Radio VHF	06		\$
	Lampes torches avec reserve des piles	06		\$
	Détecteurs de métaux ou magnétomètre	03		\$
	Tonfa	03		\$
	Sous-Total équipements			\$
	Proposition du prix total			\$

*Le présent marché est hors toutes taxes et tous droits de douanes conformément aux accords de l'USAID avec le gouvernement en RDC.

Délai de début de services : _____ jours ouvrables

Garantie offerte sur les services (si applicable): _____ ans

Pays de fabrication des équipements : _____

Annexe E— Modèle de lettre de soumission

A : Monsieur le Directeur de la sécurité,

Je soussigné _____ représentant l'entreprise/Société

Inscrite au registre du Commerce de _____ sous le n° _____
Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres pour la sécurisation du bureau
d'Education Development Center (EDC) en RDC

1. Déclare en acceptant toutes les clauses de cet appel d'offres et m'engage, après en avoir apprécié les exigences du dossier, à faire le travail pour le prix global de (en lettres et en chiffres).
2. Je m'engage à honorer, les exigences des termes du DAO et à garantir un service de qualité dans le délai contractuel :

La validité de la présente soumission (offre) couvre une période de 90 jours à compter de la date de dépôt des offres.

Fait à _____ le _____

Signature

Nom et poste du signataire _____

Annexe F- Education Development Center, CONDITIONS GÉNÉRALES de VENTE

Offre et contrat : les conditions et certifications suivantes, en plus des conditions énoncées au recto d'un bon de commande individuel d'EDC (la "commande"), ainsi que les plans, spécifications ou autres documents qui y sont joints ou incorporés par référence, s'appliquent à la commande de biens qui y sont décrits ("biens"). Les commandes ne sont valables que si elles sont rédigées par écrit. Si le prix, les conditions, la date d'expédition ou toute autre condition exprimée dans la commande n'est pas acceptable, EDC doit en être informée et doit accepter par écrit toute modification avant l'expédition ou la livraison. La commande sera considérée comme acceptée (i) à la livraison en temps voulu, en port payé ("DDP") conformément aux International Commercial Terms 2010 (Incoterms 2010) des Biens, à l'adresse de livraison indiquée sur la commande, ou à toute autre condition écrite de EDC, et (ii) à la vérification que les Biens ne sont pas endommagés, sont conformes aux spécifications de la commande et sont en bon état de fonctionnement. La commande et chaque document joint ou incorporé, y compris les présentes conditions générales et les certifications, seront interprétés ensemble comme un seul et même accord ("Accord"). En cas de conflit irrécyclable entre les dispositions de la Commande et les dispositions des présentes conditions générales et certifications, les dispositions de la Commande seront déterminantes. Par les présentes, EDC fait part de son opposition à toute condition différente ou supplémentaire sans son consentement écrit préalable. Le Contrat sera interprété et appliqué conformément aux lois du Commonwealth du Massachusetts, à l'exclusion des principes de conflit de lois.

2 Changements : Sauf indication contraire dans la commande, EDC peut apporter des modifications à la commande à tout moment, et le Fournisseur doit accepter ces modifications. Si une modification entraîne une augmentation ou une diminution du prix et/ou du temps nécessaire à l'exécution, un ajustement équitable sera effectué et la Commande sera modifiée par écrit en conséquence. Toute demande d'ajustement du Fournisseur au titre de la présente disposition peut être considérée abandonnée, sauf si elle est formulée par écrit (y compris le montant de la demande) et remise à EDC dans les 10 jours suivant la date de réception par le Fournisseur de la modification de la Commande demandée par EDC.

3 Licenciement pour convenance ou cause : EDC peut à tout moment résilier la commande ou une partie de celle-ci (i) pour sa seule commodité avant la livraison ou (ii) pour un motif valable. La cause en vertu du Contrat comprend, sans limitation, la violation par le Fournisseur de toute disposition du Contrat, l'insolvabilité du Fournisseur, une procédure de faillite volontaire ou involontaire par ou contre le Fournisseur, la nomination, avec ou sans le consentement du Fournisseur, de tout syndic ou administrateur judiciaire pour une partie substantielle des actifs du Fournisseur, toute cession au profit des créanciers du Fournisseur, ou la livraison de Biens défectueux ou non conformes. En cas de résiliation partielle, le Fournisseur poursuivra l'exécution de la partie non résiliée de la Commande. Sur notification de la résiliation, le Fournisseur devra immédiatement arrêter tout travail et/ou expédition de Biens et faire en sorte que ses fournisseurs et/ou sous-traitants cessent leur travail à l'encontre de la Commande, sauf si cette notification de résiliation spécifie le contraire. Le Fournisseur ne sera pas payé pour le travail effectué ou les coûts encourus après réception de la notification de résiliation, ni pour les coûts encourus par les fournisseurs du Fournisseur que le Fournisseur aurait raisonnablement pu éviter. Dans le cas où EDC résilie la Commande, ou une partie de celle-ci, pour des raisons de commodité, le Fournisseur recevra des frais de résiliation raisonnables consistant en un pourcentage proportionnel du prix de

la Commande reflétant le pourcentage de travail acceptable effectué avant la notification de résiliation, plus les coûts directs réels documentés résultant de la résiliation. Dans le cas où EDC résilie la Commande, ou une partie de celle-ci, pour un motif valable, EDC ne sera pas responsable envers le Fournisseur pour tout montant et le Fournisseur sera responsable envers EDC pour toutes les pertes, dommages et frais encourus, y compris tous les frais supplémentaires encourus par EDC pour l'achat de biens de substitution.

4 Livraison : L'heure et le lieu de livraison sont essentiels pour l'Ordre. La livraison des matériels doit être effectuée dans les délais et au lieu de livraison spécifiés. L'acceptation d'une partie de la commande n'obligera pas EDC à accepter des expéditions futures ni ne privera EDC de l'un de ses droits, y compris, mais sans s'y limiter, le droit de retourner les matériels déjà acceptés conformément à l'article 2-326 du Code commercial uniforme (le " CCU "). En outre, le Fournisseur est tenu de s'assurer que toutes les formalités et exigences liées aux douanes et à l'importation seront correctement effectuées.

5 Avis de retard : Le Fournisseur doit immédiatement notifier EDC par écrit, toutes les informations pertinentes relatives à tout retard ou menace de retard dans l'exécution de la Commande en temps voulu.

6 Les prix : Les prix indiqués dans l'ordre sont des prix fixes fermes, DDP au lieu de livraison spécifié, et ne sont pas susceptibles d'être augmentés pendant la durée de l'ordre.

7 Force Majeure : EDC peut retarder la livraison, l'exécution ou l'acceptation des biens commandés en vertu des présentes en cas de causes indépendantes de sa volonté. Le Fournisseur doit détenir ces Biens sur ordre de EDC, et le Fournisseur doit livrer les Biens lorsque la cause du retard est éliminée. EDC n'est responsable que des coûts supplémentaires directs du Fournisseur engagés pour la détention des biens en vertu du présent contrat à la demande d'EDC. Les causes indépendantes de la volonté de EDC comprennent, sans s'y limiter, l'action ou le défaut d'action du gouvernement lorsque cela est nécessaire, une grève ou un autre conflit de travail, un incendie ou une catastrophe similaire, ainsi que des conditions météorologiques extrêmes ou d'autres cas de force majeure.

8 Garanties : En plus de toute autre garantie expresse ou implicite, le Fournisseur garantit expressément que tous les Biens livrés au titre de la Commande seront commercialisables, neufs, adaptés aux usages prévus, de la qualité et du grade spécifiés, exempts de tout défaut de conception, de matériau et de fabrication, conformes à tous les échantillons, dessins, descriptions et spécifications fournis, et exempts de privilèges et de charges et que l'utilisation, la distribution ou la revente des Biens par EDC ne portera pas atteinte à un brevet, une marque de commerce, un secret commercial, un droit d'auteur ou tout autre droit de propriété, de propriété intellectuelle ou autre droit détenu par un tiers. Les garanties énoncées dans la présente section ne peuvent être levées en raison de l'acceptation des Biens ou du paiement de ceux-ci par EDC.

9 Conformité : Le Fournisseur certifie que tous les Biens, logiciels et/ou technologies (les "Articles") fournis dans le cadre de la Commande, y compris les matériaux et incidents y afférents, seront conformes à toutes les lois et réglementations fédérales, étatiques et locales applicables concernant les normes et exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Le respect

de toutes les dispositions applicables des conditions générales supplémentaires de l'EDC est requis. Le Fournisseur s'engage à obtenir toutes les licences, permis et autres autorisations qui peuvent être nécessaires (par tout gouvernement) pour vendre, exporter et livrer les Articles à EDC, y compris (mais sans s'y limiter) les licences et permis d'exportation et de réexportation. En outre, le Fournisseur ne confirme qu'aucun des articles ne provient de (ou n'incorpore des articles provenant de) pays ciblés par les programmes de sanctions des États-Unis. Le Fournisseur garantit également que les parties et les contreparties à cette transaction (y compris (sans limitation) les assureurs, les agents et les financiers) ne sont pas visées par les programmes de sanctions des États-Unis.

10. Risque de perte : le Fournisseur assume tous les risques de perte ou de dommage à tous les biens commandés et à tous les autres articles liés à la commande jusqu'à leur réception définitive par EDC, conformément aux conditions générales énoncées dans les présentes. Le Fournisseur assume également tous les risques de perte ou de dommage à tous les Biens, travaux en cours, matériaux et autres articles rejetés par EDC pour non-conformité.

11. Inspection : EDC peut inspecter et tester les biens pour déterminer si ceux-ci sont conformes aux termes de l'ordonnance et de ses annexes. Sauf convention contraire écrite d'EDC, celle-ci a le droit d'inspecter les biens pour en vérifier la conformité avant le paiement ou l'acceptation de ces biens, conformément à l'article 2-513(1) du CCU. Le paiement des biens effectué avant l'inspection de conformité ne constitue pas une acceptation de ces biens ni ne porte atteinte au droit d'EDC d'inspecter ces biens ou à l'un des recours d'EDC, conformément à l'article 2-512(2) du CCU. Les Biens rejetés ou les fournitures excédant les quantités commandées peuvent être retournés au Fournisseur aux frais de ce dernier.

12. Tenir le Fournisseur indemne : Le Fournisseur doit défendre et tenir indemne EDC, ses administrateurs, superviseurs, dirigeants, fiduciaires, agents et employés de toute réclamation, responsabilité, perte, dommage, dépense et frais juridiques de quelque nature que ce soit, sans limitation, découlant de tout Bien acheté aux termes de la Commande ou de tout acte, omission, opération, produit ou service du Fournisseur, de ses employés, agents, fournisseurs et sous-traitants.

13. Assurance : Le Fournisseur doit souscrire une assurance adéquate sous toutes les formes nécessaires pour protéger le Fournisseur et EDC contre toutes les responsabilités, pertes, dommages, réclamations, règlements, dépenses et frais juridiques découlant ou résultant de l'exécution du présent Contrat. Aucune disposition des présentes ne saurait réduire, diminuer ou affecter la responsabilité du Fournisseur pour les conséquences de tout accident, événement, dommage, perte et coût associé découlant ou résultant de l'exécution du présent contrat.

14. Limitations : EDC n'est pas responsable envers le Fournisseur, ses employés, représentants, agents, sous-traitants ou fournisseurs de tout dommage accessoire ou consécutif. La responsabilité de EDC à l'égard de toute demande d'indemnisation pour perte, dommage ou dépense découlant du présent contrat ne doit pas dépasser le prix des biens qui donnent lieu à la demande d'indemnisation. EDC n'est pas responsable des pénalités de quelque nature que ce soit. Toute action résultant d'une violation présumée du présent accord par EDC doit être intentée dans l'année qui suit la date à laquelle la cause de l'action s'est accumulée.

15. Indemnisation-Brevets/Droits d'auteur : Le Fournisseur s'engage à indemniser EDC et à la tenir à couvert de toute réclamation, responsabilité, perte, dommage et frais, y compris les frais juridiques, découlant ou dus à une violation réelle ou alléguée de marques de commerce, de brevets ou de droits d'auteur et de tout litige fondé sur ceux-ci, en ce qui concerne toute partie des Biens et travaux couverts par la Commande. Le Fournisseur assurera la défense de tout litige de ce type intenté contre EDC. Les obligations du Fournisseur en vertu des présentes survivront à l'acceptation des Biens et à leur paiement par EDC.

16. Utilisation du nom de Education Development Center: Le Fournisseur ne doit pas utiliser le nom de Education Development Center ou de tout employé de EDC, ou toute marque commerciale d'EDC dans sa promotion des ventes, sa publicité ou toute autre publication sans l'autorisation écrite préalable d'EDC.

17. Assignation: Aucune partie de la Commande ne peut être cédée, transférée ou sous-traitée par le Fournisseur sans l'accord écrit préalable d'EDC.

18. Renonciation: Le fait qu'EDC n'insiste pas sur l'exécution des présentes conditions ou n'exerce pas un droit ou un privilège, ou la renonciation par EDC à un manquement aux présentes n'entraîne pas par la suite la renonciation aux mêmes conditions, droits ou privilèges ou à d'autres conditions, ni n'affecte un manquement ultérieur.

19. Compensation: Tout montant que l'EDC doit au Fournisseur sera soumis à une déduction pour toute compensation, recouvrement, demande reconventionnelle ou droit d'indemnisation découlant de la présente Commande ou autrement.

20. Divisibilité: Si une partie du présent contrat est jugée illégale ou inapplicable, cette partie sera dissociée du contrat et le reste du contrat sera applicable tel qu'il est écrit.

21. Exonération fiscale: EDC est une société à but non lucratif du Massachusetts, exonérée d'impôts et exemptée du paiement des taxes de vente du Massachusetts (Cert. 042-241-718 expire le 1/4/2019), des taxes de vente du district de Columbia (Cert. 350000037579), et des taxes de vente locales et de l'État de New York (Cert. EX-107586), ainsi que des taxes d'accise fédérales. Le Fournisseur ne doit pas facturer ces taxes à EDC. Une preuve d'exonération est disponible sur demande.

22. Litiges: Toute controverse, réclamation ou tout litige découlant de la présente Commande ou de son non-respect sera résolu selon les règles d'arbitrage accéléré de l'American Arbitration Association ou d'autres organisations similaires de résolution des litiges. Les procédures d'arbitrage se dérouleront dans un lieu convenu d'un commun accord. La sentence dans toute procédure d'arbitrage sera finale et contraignante pour toutes les parties et le jugement à ce sujet peut être inscrit dans toute cour de juridiction compétente sur demande de l'une des parties. Chaque partie prendra en charge ses propres frais et honoraires, y compris les honoraires d'avocat, encourus dans le cadre de la procédure de résolution des litiges ou de l'arbitrage. L'EDC indiquera au Fournisseur si l'exécution de la présente Commande doit se poursuivre pendant la résolution de tout litige.

23. Examen des dossiers : Le contractant accepte que le contrôleur général des États-Unis ou l'un de ses représentants dûment autorisés ait, jusqu'à l'expiration d'un délai de trois ans après le dernier paiement effectué au titre du présent contrat, accès et droit d'examiner tous les livres, documents, papiers et registres directement pertinents du contractant concernant les transactions liées au présent contrat. Le présent paragraphe ne s'applique qu'aux contrats d'un montant supérieur à 100 000 dollars.

24. Interdiction de certains services ou équipements de télécommunications et de vidéosurveillance (2 CFR 200.216). Le Prestataire s'engage à se conformer à la section 889 de la loi de finances relative au budget de défense nationale (National Defense Authorization Act, NDAA) pour l'exercice budgétaire (EB) 2019 (Public Law 115-232) et à la sous-partie 4.21 du règlement sur les marchés fédéraux (Federal Acquisition Regulation), et à la section 52.204-25 intitulée « Interdiction de passation des marchés pour certains services ou équipements de télécommunications et de vidéosurveillance [« Prohibition on Contracting for Certain Telecommunications and Video Surveillance Services or Equipment »] (AOÛT 2020) qui interdit l'achat ou l'obtention d'équipements, de services ou de systèmes de télécommunications visés produits par Huawei Technologies Company, ZTE Corporation, Hytera Communications Corporation, Hangzhou Hikvision Digital Technology Company, ou Dahua Technology Company ou toute filiale ou société affiliée desdites entreprises. Le Prestataire ne fournira pas de services ou équipements interdits à EDC. Si le Prestataire découvre que des équipements ou services visés sont fournis dans le cadre de l'exécution du contrat, alors dans un délai d'un jour ouvrable suivant cette découverte, le Prestataire doit en informer EDC et fournir toutes les informations requises à des fins de conformité.

Conditions générales supplémentaires de EDC pour les commandes financées sur fonds fédéraux

Les Conditions générales supplémentaires ci-après s'appliquent lorsqu'il est indiqué dans la section réservée aux commentaires de la première page du présent Bon de commande que la commande est financée par une Subvention fédérale ou un Contrat fédéral. Le Vendeur (ci-après parfois appelé le « Prestataire », le « Fournisseur » ou le « Sous-traitant ») s'engage, en ce qui concerne le présent bon de commande (ci-après parfois également appelé « commande », « contrat » ou « contrat de sous-traitance »), à être lié par les stipulations supplémentaires suivantes :

- a) Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique (Clean Air Act) du Code des États-Unis (42 U.S.C. 7401-7671q.) et loi fédérale sur la lutte contre la pollution des eaux (Federal Water Pollution Control Act) du Code des États-Unis (33 U.S.C. 1251-1387), dans leur version modifiée. Le Prestataire s'engage à se conformer à toutes les normes applicables en matière de contrats d'un montant supérieur à 150 000 USD.
- b) Radiation et suspension (décrets 12549 et 12689). Le Prestataire certifie par la présente que ni lui ni aucun des dirigeants de l'organisation, n'est actuellement radié, suspendu, proposé pour une radiation, déclaré inéligible ou volontairement exclu des transactions visées par un département fédéral ou une agence fédérale, et n'est pas en situation de défaut de paiement d'un impôt étatique ou fédéral.
- c) Amendement Byrd anti-lobbying (U.S.C. Titre 31, para. 1352). Le Prestataire certifie qu'il n'utilisera pas et n'a pas utilisé des fonds fédéraux appropriés pour payer une personne ou une organisation dans le but d'influencer ou de tenter d'influencer un dirigeant ou un

salarié d'une agence, un membre du Congrès, un dirigeant ou un employé du Congrès, ou un employé d'un membre du Congrès dans le cadre de l'obtention d'un contrat fédéral, d'une subvention ou de toute autre passation de marché visée par le Code des États-Unis (31 U.S.C. 1352). Le Prestataire doit également divulguer toute situation de lobbying concernant des fonds non fédéraux qui se déroule dans le cadre de l'obtention d'une subvention fédérale. Cette stipulation doit être incluse dans tous les contrats, contrats de sous-traitance ou marchés de sous-traitance d'un montant supérieur à 100 000 USD attribués en vertu des présentes.

- d) Achat de matériaux récupérés (Code des règlements fédéraux 2 CFR 200.323). Les Prestataires qui constituent une agence étatique ou une agence d'une subdivision politique d'un État et ses contractants doivent se conformer à la section 6002 de la loi sur l'élimination des déchets solides (Solid Waste Disposal Act), telle que modifiée par la loi sur la conservation et la récupération des ressources (Resource Conservation and Recovery Act).
- e) Préférence nationale en matière d'achats (2 CFR 200.322.) Dans toute la mesure du possible, le Prestataire indiquera une préférence pour l'achat, l'acquisition ou l'utilisation de biens, produits ou matériaux fabriqués aux États-Unis (y compris, sans toutefois s'y limiter, le fer, l'aluminium, l'acier, le ciment et autres produits manufacturés).
- f) Le Prestataire se conformera aux interdictions en vigueur contre toute discrimination fondée sur : l'origine raciale, la couleur de peau ou l'origine nationale, contenues au Titre VI de la loi relative aux droits civils (Civil Rights Act) de 1964 [42 U.S.C. 2000d, et seq.]; l'origine raciale, la couleur de peau, la religion, le sexe ou l'origine nationale, contenues dans le décret n° 11246 [3 CFR, 1964-1965 Comp., p. 339], tel que mis en œuvre par les réglementations du Département du Travail dans 41 CFR, Partie 60 ; le sexe ou le handicap visuel, au Titre IX des Amendements sur l'éducation de 1972 (20 U.S.C. 1681, et seq.); l'âge, dans la loi sur la discrimination fondée sur l'âge (Age Discrimination Act) de 1975 (42 U.S.C. 6101, et seq.), telle que mise en œuvre par les réglementations du Département de la Santé et des Services sociaux 45 du CFR, partie 90 ; le handicap, dans : la section 504 de la loi sur la réhabilitation (Rehabilitation Act) de 1973 (29 U.S.C. 794), telle que mise en œuvre par les réglementations du Département de la Justice 28 du CFR, Partie 41, la loi sur les barrières architecturales (Architectural Barriers Act) de 1968 (42 U.S.C. 4151, et seq.), et la loi américaine en faveur des personnes handicapées (Americans with Disabilities Act) [42 USC 12101 et la religion, contenues dans le décret n° 13798 et le Mémoire du procureur général du 6 octobre 2017, tel que mis en œuvre dans 2 CFR 200.300 ; l'invalidité, 41 CFR 60-741.5(a), qui interdit toute discrimination à l'encontre des personnes fondée sur le handicap et exige une discrimination positive de la part des entrepreneurs principaux et sous-traitants visés pour employer et faire progresser dans l'emploi des personnes invalides qualifiées ; les vétérans, CFR, Titre 41, para. 60-300.5(a), qui interdit la discrimination à l'encontre des anciens combattants qualifiés protégés et exige une action positive de la part de l'entrepreneur principal visé et des sous-traitants afin d'employer et de faire progresser dans l'emploi des anciens combattants qualifiés protégés.
- g) Vérification de l'éligibilité à l'emploi E-Verify (48 CFR 52.222-54). Pour les contrats de services commerciaux ou non commerciaux ou de construction, d'une valeur supérieure à 3 500 USD, et y compris les travaux effectués aux États-Unis, le Prestataire s'inscrira sur e-Verify et vérifiera l'éligibilité des nouveaux employés.

- h) Politique fédérale commune pour la protection des sujets humains, telle que codifiée par 45 CFR 46. Le Prestataire se conformera aux exigences relatives à l'utilisation des participants humains dans la recherche.
- i) Décret n° 13224 sur le blocage des avoirs et l'interdiction d'effectuer des transactions avec les personnes qui commettent ou menacent de commettre des actes terroristes ou qui soutiennent le terrorisme en date du 23 septembre 2001.
- j) Loi sur la protection des victimes du trafic (Trafficking Victims Protection Act) de 2000 (22 U.S.C. 7104(g)) telle que mise en œuvre par 2 CFR 175.
- k) Notification des droits des employés en vertu des lois fédérales sur le travail, voir 29 CFR, Partie 471, annexe A à la sous-partie A, décret n° 13496. Si la valeur du présent Contrat est supérieure ou égale à 10 000 USD.
- l) Interdiction de conclure des contrats pour le matériel, les logiciels et les services développés ou fournis par Kaspersky Lab et autres entités visées (FAR 52.204-23). Il est interdit au Prestataire de conclure des contrats pour le matériel, les logiciels et les services développés ou fournis par Kaspersky Lab, et le successeur de Kaspersky Lab ; toute entité qui contrôle, est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec Kaspersky Lab ; ou toute entité dans laquelle Kaspersky Lab détient une participation majoritaire.
- m) Contrats de construction (s'applique uniquement aux contractants américains) :
 - i. Pour tous les contrats de construction, les dispositions énoncées dans la clause d'égalité des chances prévue en vertu du CFR, Titre 41, para.60-1.4(b), conformément au décret n° 11246, « Equal Employment Opportunity » (Registre fédéral [Federal Register, FR], Volume 30, p.12319, 12935, CFR, Titre 3 Compilation 1964-1965 p. 339), dans sa version modifiée par le décret n° 11375, « Amending Executive Order 11246 Relating to Equal Employment Opportunity » et les dispositions d'application du CFR, Titre 41, partie 60, « Office of Federal Contract Compliance Programs, Equal Employment Opportunity, Department of Labor » sont incorporées aux présentes par référence et sont contraignantes pour le Vendeur avec la même force et les mêmes effets que si elles étaient entièrement énoncées aux présentes.
 - ii. Loi Davis Bacon (40 U.S.C. 3141-3148, complétée par 29 CFR, Partie 5) – Pour tous les contrats de construction dont la valeur est supérieure à 2 000 USD, les contractants sont tenus de payer des salaires aux ouvriers et mécaniciens à un taux non inférieur aux salaires en vigueur indiqués dans un document de fixation de salaire émis par le Secrétaire au travail. En outre, les entrepreneurs sont tenus de payer les salaires au moins une fois par semaine.
 - iii. Loi Copeland contre les pots-de vin (40 U.S.C. 3145 complétée par 29 CFR, Partie 3). Il est interdit au Prestataire d'inciter, par quelque moyen que ce soit, toute personne employée dans la construction, la réalisation ou la réparation d'un ouvrage public, à renoncer à toute partie de la rémunération à laquelle elle a autrement droit.
 - iv. Loi sur les normes d'emploi et les heures de travail (40 U.S.C. 3701-3708 complétée par 29 CFR, Partie 5). Pour les contrats d'une valeur supérieure à 100 000 USD qui impliquent l'emploi de mécaniciens ou d'ouvriers, le Prestataire est tenu de calculer les salaires de chaque mécanicien et ouvrier sur la base d'une semaine de travail standard de 40 heures. Le travail dépassant la semaine de travail standard est autorisé à condition que l'ouvrier soit rémunéré à un taux au moins

égal à une fois et demi le taux de rémunération de base pour toutes les heures travaillées au-delà de 40 heures dans la semaine de travail. Aucun ouvrier ou mécanicien ne doit être tenu de travailler dans des environnements ou conditions de travail insalubres ou dangereux.

Le Prestataire est tenu de comprendre les règles et réglementations qui régissent le présent Contrat. Le Prestataire coopérera avec EDC dans ses efforts de mise en conformité avec l'ensemble des lois, réglementations et modalités d'attribution imposées à EDC par le ou les promoteurs de ce projet.